

PRIX CULTURE

**CAPITALE-NATIONALE et
CHAUDIÈRE-APPALACHES**

**ACTEUR CULTUREL TERRITORIAL
ACTRICE CULTURELLE TERRITORIALE**

**APPEL DE CANDIDATURES 2022
JUSQU'AU 31 AOÛT 2022**

LES PRIX DE CULTURE CAPITALE-NATIONALE ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

Parce que la mission de Culture Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches (CCNCA) en est une de développement territorial et de promotion des arts et de la culture, nous lançons notre appel de candidatures en prévision de notre remise de prix annuelle.

Parce que nous croyons que les arts et la culture sont de puissants outils de développement territorial, social et économique, cette affirmation passe notamment par des actions de représentation et de mise en valeur dans le discours public et politique.

Ces prix sont donc à l'image des efforts que nous déployons continuellement pour stimuler l'élargissement des publics, assurer le rayonnement des œuvres et permettre aux acteur.rice.s du milieu culturel de faire connaître leurs productions.

Déposez votre candidature pour l'un de nos prix d'ici le 31 août 2022.

Nos prix pour la région de la Capitale-Nationale

- Relève professionnelle – [Nouveauté 2022](#)
- Acteur culturel territorial ou Actrice culturelle territoriale

Nos prix pour la région de Chaudière-Appalaches

- Relève professionnelle – [Nouveauté 2022](#)
- Acteur culturel territorial ou Actrice culturelle territoriale



APPEL DE CANDIDATURES

CAPITALE-NATIONALE

Ce prix Acteur culturel territorial ou Actrice culturelle territoriale vise à reconnaître l'engagement d'une Ville, d'une MRC ou d'un.e élu.e de la région de la Capitale-Nationale qui a appuyé ou contribué à des actions, des projets ou des initiatives* artistiques ou culturels sur son territoire, dont les impacts et les retombées bénéficient à sa communauté.

Le lauréat ou la lauréate sera dévoilé.e dans le cadre des Prix d'excellence des arts et de la culture, alors que le prix sera remis lors d'une cérémonie locale, organisée par l'équipe de CCNCA, et accompagné d'une conférence-formation sur la professionnalisation des artistes dans la région de Capitale-Nationale. Le prix sera également accompagné d'un trophée unique créé par un.e artiste de nos régions ainsi que d'une large couverture médiatique régionale.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Vous pouvez soumettre votre propre candidature ou proposer celle d'un tiers, selon les critères suivants :

- Avoir un siège social ou être un.e représentant.e actif.ve** dans l'un des territoires suivants : Wendake, MRC de Charlevoix, MRC de Charlevoix-Est, MRC de l'Île d'Orléans, MRC de la Côte-de-Beaupré, MRC de la Jacques-Cartier, MRC de Portneuf. Il est à noter que la Ville de Québec n'est pas couverte par cet appel de candidature ;
- Être un.e élu.e ou la personne représentant une Ville ou une MRC ;
- Les employé.e.s et les membres du conseil d'administration de CCNCA ne sont pas admissibles.

* Dans le cadre du Prix Acteur culturel territorial, le mot initiative réfère également à la notion de réalisation ou de projet.

** Notre définition d'actif.ve réfère à l'idée d'un dynamisme et d'une intensité d'action, d'une synergie et d'un engagement avec et envers le milieu des arts et de la culture.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Caractère engagé de l'implication en faveur du développement des arts et de la culture – 50%
- Maillage avec les ressources de la région et retombées positives sur la région et sur la collectivité – 30%
- Qualité des éléments présentés au dossier – 20%

CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les éléments suivants sont requis pour compléter le dossier de candidature :

- Pour un individu : un document (PDF) présentant les points suivants (1250 mots maximum) :
 - Bulletin de mise en candidature rempli ;
 - Courte biographie (250 mots) ;
 - Description de l'initiative : historique, vision, personnes impliquées, impacts et retombées dans la communauté, etc. ;
 - Texte expliquant en quoi l'initiative est marquante pour votre milieu, votre région et votre communauté.
- Pour les Villes et les MRC : un document (PDF) présentant les points suivants (1250 mots maximum) :
 - Bulletin de mise en candidature rempli ;
 - Présentation de la municipalité ou de la MRC (250 mots) ;
 - Description de l'initiative : historique, vision, personnes impliquées, impacts et retombées dans la communauté, etc. ;
 - Texte expliquant en quoi cette initiative est marquante pour le milieu, votre région et votre communauté.

APPEL DE CANDIDATURES CHAUDIÈRE-APPALACHES

Ce prix Acteur culturel territorial ou Actrice culturelle territoriale vise à reconnaître l'engagement d'une Ville, d'une MRC ou d'un.e élu.e de la Chaudière-Appalaches qui a appuyé ou contribué à des actions, des projets ou des initiatives* artistiques ou culturels sur son territoire, dont les impacts et les retombées bénéficient à sa communauté.

Le lauréat ou la lauréate sera dévoilé.e dans le cadre des Prix d'excellence des arts et de la culture, alors que le prix sera remis lors d'une cérémonie locale, organisée par l'équipe de CCNCA, et accompagné d'une conférence-formation sur la professionnalisation des artistes dans la région de Chaudière-Appalaches. Le prix sera également accompagné d'un trophée unique créé par un.e artiste de nos régions ainsi que d'une large couverture médiatique régionale.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Vous pouvez soumettre votre propre candidature ou proposer celle d'un tiers, selon les critères suivants :

- Avoir un siège social ou être actif.ve** sur l'un des territoires suivants : MRC de L'Islet, MRC de Montmagny, MRC de Bellechasse, MRC de La Nouvelle-Beauce, MRC de Robert-Cliche, MRC des Etchemins, MRC de Beauce-Sartigan, MRC des Appalaches, MRC de Lotbinière. Il est à noter que la Ville de Lévis n'est pas couverte par cet appel de candidature ;
- Être un.e élu.e ou la personne représentant une Ville ou une MRC ;
- Les employé.es et les membres du conseil d'administration de CCNCA ne sont pas admissibles.

* Dans le cadre du Prix Acteur culturel territorial, le mot initiative réfère également à la notion de réalisation ou de projet.

** Notre définition d'actif réfère à l'idée d'un dynamisme et d'une intensité d'action, d'une synergie et d'un engagement avec et envers le milieu des arts et de la culture.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Caractère engagé de l'implication en faveur du développement des arts et de la culture – 50%
- Maillage avec les ressources de la région et retombées positives sur la région et sur la collectivité – 30%
- Qualité des éléments présentés au dossier – 20%

CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les éléments suivants sont requis pour compléter le dossier de candidature :

- Pour un individu, un document (PDF) présentant les points suivants (1250 mots maximum) :
 - Bulletin de mise en candidature rempli ;
 - Courte biographie (250 mots) ;
 - Description de l'initiative : historique, personnes impliquées, impacts et retombées dans votre communauté, etc. ;
 - Texte expliquant en quoi cette initiative est marquante pour le milieu, votre région et votre communauté.
- Pour les Villes et les MRC, un document (PDF) présentant les points suivants (1250 mots maximum) :
 - Bulletin de mise en candidature rempli ;
 - Présentation de la municipalité ou de la MRC (250 mots) ;
 - Description de l'initiative : historique, démarche artistique, personnes impliquées, impacts et retombées dans votre communauté, etc ;
 - Texte expliquant en quoi cette initiative est marquante pour le milieu, votre région et votre communauté.

DÉPÔT DE CANDIDATURE POUR CES PRIX

Vous devez faire parvenir vos documents à Emmanuelle Belleau, conseillère en communication, à emmanuelle.belleau@culture-quebec.qc.ca, comme suit :

- L'objet de l'envoi doit être : *CANDIDATURE – PRIX CCNCA / Votre nom* ;
- Tous les documents doivent être identifiés clairement de cette manière : *Prix_votrenom_detailsdudoc*. Vous pouvez les joindre directement au courriel ou utiliser les différentes plateformes numériques de partage (Wetransfer, Dropbox, Google Drive). Dans ce cas, intitulez le dossier : *CANDIDATURE – PRIX CCNCA / Votre nom* ;
- L'envoi courriel est définitif et il ne sera pas possible d'apporter des corrections ou de changer des documents après l'envoi.

Les candidatures sont acceptées jusqu'au 31 août 2022, 23h59. Les dossiers de candidatures incomplets ou reçus après la date limite d'inscription seront refusés.

Une première lecture des dossiers soumis sera réalisée afin de vérifier leur admissibilité. Toutes les candidatures conformes seront acheminées au jury, composé d'artistes et d'intervenant.e.s culturel.le.s professionnel.le.s indépendant.e.s de CCNCA. La tenue du jury s'effectuera en septembre 2021.

REMISE DES PRIX

Les prix de CCNCA seront remis aux récipiendaires au cours du mois de novembre, lors de la cérémonie des Prix d'excellence des arts et de la culture. Des annonces seront faites sur la façon dont la remise de prix se déroulera, notamment au regard de la COVID-19. Restez à l'affût des actualités de CCNCA en consultant notre site Web (culture-quebec.qc.ca) ou notre page Facebook (@culturecnca).

POUR INFORMATION

Pour obtenir de l'information complémentaire ou de l'aide pour la préparation du dossier, veuillez contacter Emmanuelle Belleau, conseillère en communication chez Culture Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches, par courriel au emmanuelle.belleau@culture-quebec.qc.ca, ou par téléphone au 418-523-1333, poste 231.



CULTURE

CAPITALE-NATIONALE et
CHAUDIÈRE-APPALACHES



**PRIX EXCELLENCE
ARTS ET CULTURE**